

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 11
Votants 13

Date de la convocation :
20 février 2024

Date d'affichage
20 février 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Adjoint, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Nathalie BRILLARD, Pierrick BARON, Maëlig LE DU Conseillers.

Étaient absents excusés : David GILBERT a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Loïc CARRE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°13/2024 : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ADMINISTRÉS 2024**

Subventions aux associations

Les conseillers municipaux qui sont concernés en tant que membre des associations ci-dessous ne prennent pas part à la délibération relative aux associations en question.

A la majorité, le Conseil Municipal **DECIDE**, d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024:

Associations communales et intercommunales :

Nom de l'Association	Montant délibéré
Association communale de la chasse agréée (ACCA)	500.00 €
Bocage Football Club 3€/par habitant (617 habitants)	1 845.00 €
GJBF 3 €/par habitant. (617 habitants)	1 845.00 €
Palet Club Sellois	500.00 €
Yoga Sellois	350.00 €
CSELL' Histoire et Patrimoine	500.00 €
Centre de loisirs Ribambelle	12 €/jour/enfant
Comité des fêtes de La Selle-en-Luitré	3 750.00 €

Associations extérieures :

Nom de l'Association	Montant délibéré
Société d'Agriculture de Fougères 0.31 €/par habitant (617 habitants)	190.65 €

Des demandes restent en attente et seront vues lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

Subvention voyages scolaires 2 jours : 50 € par jeune

Monsieur Le Maire propose de poursuivre le versement d'une subvention de **50 € par élève** de La Selle-en-Luitré pour les voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques.

Cette subvention est attribuée dans le cadre de la scolarité une seule fois dans l'année scolaire et à condition que le voyage dure au moins deux jours.

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal:

-**DECIDE** d'attribuer **50.00 €** par élève de La Selle-en-Luitré pour les voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistique..., dans les conditions inscrites ci-dessus.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

-Subvention voyages scolaires au moins 3 jours : 100 € par jeune

Chaque année, une subvention de 100 € est attribuée par élève de La Selle-en-Luitré pour les voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques.

Cette subvention est attribuée dans le cadre de la scolarité une seule fois dans l'année scolaire et à condition que le voyage dure au moins trois jours.

Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal:

-**DECIDE** d'attribuer 100 € par élève de La Selle-en-Luitré pour les voyages scolaires, classes de découverte, séjours linguistiques... pour les années scolaire 2023/2024 et 2024/2025 dans les conditions inscrites ci-dessus.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Compétition sportive de haut niveau : 100 € par jeune

M Le Maire propose d'attribuer une subvention 100 € pour la participation à une compétition sportive de niveau important (Régional, National et International) par année scolaire et par jeune.

S'y ajoutent les conditions suivantes :

- Pour une compétition au-delà de 100 kms à la ronde,
- Public concerné : Jeune d'âge scolaire jusqu'à 18 ans,
- Etre licencié à un Club,

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 035-213503246-20240227-13_2024-DE

- Une attestation du club de rattachement détaillée sera demandée pour justificatif (montant de la

charge financière incombant aux parents : frais de déplacements, d'hébergements...)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE les conditions d'attribution du dispositif de soutien aux déplacements sportifs**

Sports exercés dans des associations extérieures non proposés sur la commune : 15 € par licencié

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

-**DECIDE** d'accorder 15 € par habitant de La Selle en Luitré, adhérent à une association extérieure de la commune et ce pour des activités non proposées sur La Selle en Luitré.

Le versement de la subvention sera crédité sur le compte personnel de l'administré concerné moyennant un justificatif de l'association.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Stage étranger

Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder une aide financière aux étudiants qui effectuent un stage à l'étranger :

- un montant maximum de 500 € par étudiant et par an ;

- durée du stage : 2 semaines minimum,

- participation pour un stage dans un pays de l'Union Européenne : 100 € par mois,

- participation pour un stage dans pays hors de l'Union Européenne : 150 € par mois,

- si un mois est incomplet, il sera appliqué un prorata au nombre de jours,

- stage obligatoire dans le cadre de la scolarité : fournir une attestation de l'établissement scolaire et la convention signée de toutes les parties,

- à la fin du séjour, le stagiaire fournira à la commune un rapport succinct sur l'objectif du stage ou sur un fait local ou autre, accompagné éventuellement de photos,

- modalités de versement de l'aide financière au stagiaire : 50 % au début du stage et les 50% restant à la remise du rapport.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le 28 MARS 2024

ID : 035-213503246-20240227-13_2024-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN



